



Prelevement orange mobile apres resiliation

Par **Franck_old**, le **01/09/2007 à 19:56**

bonjour , orange mobile m'a prelevé d'abord 350 euros il y a 4 mois puis 1050 euros il y a 2 jours sur mon compte suite a une resiliation de leur part , on t'ils le droit de me prendre de l'argent directement sans m'en prevenir ?

Par **maitreiledefrance_old**, le **02/09/2007 à 09:30**

bonjourrrntout dépend à quoi correspond le prélèvement de cette sommerrnsi elle concerne une consommation téléphonique, ORANGE solde votre compterrnddemander leur directementrrnau besoin, contactez-moi par mail

Par **Franck_old**, le **02/09/2007 à 14:48**

Bonjour et merci pour la reponserrrnCes prelevements correspondent au mois restant de l'abonnement prit chez eux.rnj'avais un forfait 4 heures (26.25/mois pendant 2 mois puis 52.56/mois) avec reengagement 12 mois , ils m'ont couper la ligne juste avant de rebasculer a un forfait 2 heures moins chere a croire qu'ils l'ont fait expres.rnJe leur devrais donc 525.26 euros , pas les 1400 qu'ils m'ont prit au totale.rnrnJ'ai jamais rien reçus de leur part , ni courrier , ni coup de fil , ni e.mail pour me prevenir de ces retraits , je trouve ça vraiment bizarre qu'ils est le droit de me prendre de l'argent comme ça de plus que je me retrouve avec un decouvert autorisé largement dépassé et une carte bloqué .rrnJe les appelle lundi et vous tiendrais au courant.rnrnmerci